

Nombre de
Membres en
Exercice
15

Qui ont pris
Part à la
Délibération
12

Date de la
Convocation
22/08/2024

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 28 AOUT 2024

L'an deux mil vingt quatre
le vingt huit août
à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement
convocé, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
BOMPUIS Yves, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, ODIN Edwige, TEYSSIER
Frédéric, BLACHON Daniel, BROCARD Béatrice, FAURE
Emilie, FAVARON Jacques, PATOUILLARD Emilie, SABOT
Norbert, VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.
EXCUSES : DEVUN Carole, MELLADO Nicolas, SOUQUE
Philippe.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Madame ROYON Elisabeth a été nommée secrétaire de séance.

N° 2024/05/07

**Aménagement du
lotissement Les Pins**

**Demande de subvention
au titre de la répartition
du produit des amendes
de police relatives à la
circulation routière
pour les communes
de moins de 10 000 hbts**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la
possibilité de solliciter le Département de la Haute-loire
dans le cadre de la répartition des recettes procurées par les
amendes de police pour les travaux d'aménagement du
lotissement Les Pins.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 269 900,00 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel
de l'opération :

- subvention DETR 2022 : 68 000,00 €
- produit des amendes de police : 12 000,00 €
- fonds propres et emprunts 2025 : 189 900,00 €

Après cet exposé, Monsieur le Maire propose :

- **DE SOLLICITER** l'aide au titre des amendes de police à
hauteur de 12 000 €.
- **D'APPROUVER** le projet et le plan de financement proposé.
Monsieur le Maire informe qu'en cas d'évolution du plan de
financement, ce dernier sera transmis aux services concernés.

.../...

AR Prefecture

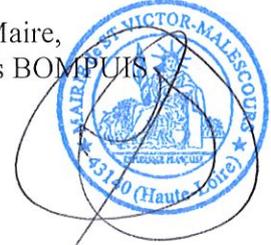
043-214302275-20240828-2024_05_07-DE
Reçu le 27/09/2024

- **DE L'AUTORISER** à signer les documents nécessaires à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Yves BOMPUIS



AR Prefecture

043-214302275-20240828-2024_05_07-DE
Reçu le 27/09/2024